

N° 6102¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROPOSITION DE LOI

portant modification de la loi du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse

* * *

**DEPECHE DE LA MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(25.3.2011)

Monsieur le Président,

A la demande de Monsieur le Ministre de la Justice, j'ai l'honneur de vous informer que les aspects de la proposition de loi sous rubrique qui relèvent de sa compétence, les dispositions pénales en l'occurrence, ne se prêtent pas à être soumis à une chambre professionnelle, aucune n'étant directement concernée.

En outre, Monsieur le Ministre de la Justice aimerait vous faire part du fait que le Gouvernement n'entend pas prendre position sur la proposition de loi en question, alors qu'il a déposé en date du 20 janvier 2010 le projet de loi portant modification de l'article 353 du Code pénal, reprenant une proposition de réforme de l'interruption volontaire de grossesse telle qu'elle était annoncée dans l'accord gouvernemental de 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*La Ministre aux Relations
avec le Parlement,
Octavie MODERT*

